SFR

LE GROUPE SFR ET LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

RAPPORT DE COMMUNICATION SUR LE PROGRES

2016

THE GLOBAL COMPACT

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Michel PAULIN
Directeur Général de SFR Group

En 2011, SFR a signé le Pacte Mondial des Nations-Unies. A ce titre, l'entreprise s'est engagée à respecter les principes définis, regroupés en quatre grandes thématiques : les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Conformément à sa politique de responsabilité sociale et environnementale, SFR s'inscrit dans une démarche de progrès continu.

Le document qui suit présente la contribution du groupe SFR aux principes du Pacte Mondial, ses engagements, ainsi que les actions mises en œuvre ces derniers mois. Protection des données personnelles, optimisation de nos consommations d'énergie et réduction de nos émissions de CO_2, qualité du dialogue social, promotion de l'éthique des affaires, autant d'initiatives qui répondent aux principes du Pacte Mondial et qui sont au centre de notre politique de responsabilité sociale et environnementale.

Nous avons à cœur de poursuivre notre engagement et de continuer à promouvoir le Pacte Mondial.

THE GLOBAL COMPACT
COMMUNICATION ON PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

		PRINCIPES DU PACTE MONDIAL	LES ENGAGEMENTS DU GROUPE SFR	NOS PRINCIPALES REALISATIONS
DROITS HUMAINS	1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter les droits humains reconnus dans leur sphère d'influence ;	• **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES :** Accompagner et évaluer les fournisseurs sur leurs performances RSE	**Existence d'un engagement formel en référence à des principes fondateurs de responsabilité dans la politique d'achats** En 2015, le Groupe SFR avait maintenu ses efforts en termes de politique d'achats responsables en profitant de la remise à plat de son panel fournisseurs pour optimiser sa démarche d'évaluation RSE. Par ailleurs, les efforts ont aussi été maintenus en interne puisque 76 % des acheteurs en poste à la fin d'année sont sensibilisés aux enjeux RSE par le biais d'une formation spécifique et d'un guide mis à leur disposition. En 2016, SFR a continué cette campagne d'évaluation au niveau du groupe et suit la note RSE de ses fournisseurs critiques sur sa plateforme d'évaluation AFNOR : en 2016, 74 partenaires ont été évalués sur cette plate-forme. Le Groupe poursuit par ailleurs son engagement vis à vis des entreprises et établissements du secteur Adapté et Protégé en 2016. Cet engagement permet d'agir pour l'emploi des personnes en situation de Handicap sur le marché Français. Les achats sont effectués sur différents secteurs à forte valeur ajoutée en termes d'activité comme des prestations de centres d'appels, de logistique, de recyclage. En 2016, le chiffre d'affaire réalisé auprès du secteur protégé est de 2 819 221€.
	2	Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits humains.	• **PROTEGER LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES CLIENTS**	Le Groupe a mis en place des solutions permettant de protéger les données et les usages des clients des risques numériques sur mobile ou sur ordinateur Mac ou PC : **Lutte contre le SPAM vocal et par SMS sur mobile** Des engagements ont été pris dans la lutte contre le spam et la contribution aux travaux d'amélioration avec les différentes parties prenantes : ▪ Participation avec Orange et Bouygues Telecom aux travaux de l'AFMM (Association Française du Multimédia Mobile) pour mettre en place et améliorer la plateforme téléphonique 33700 et le site du 33700, qui permet aux clients de signaler gratuitement quand ils sont victimes de spam téléphonique, à savoir de réception d'un spam vocal ou d'un spam par SMS. ▪ Participation active aux travaux en cours avec les instances gouvernementales (DGCCRF, ARCEP l'AFMM) pour faire évoluer les possibilités d'action contre les acteurs frauduleux. Chaque jour, une cellule SFR spécialisée dans la lutte contre le spam suspend les numéros surtaxés ou les SMS surtaxés signalés afin que d'autres clients ne puissent plus se faire piéger. ▪ Intégration dans les contrats avec ses clients acheteurs de numéros surtaxés des clauses sur le respect des « Recommandations Déontologiques ». Ces clauses ont été élaborées en concertation avec les autres acteurs de la lutte contre le spam.

		PRINCIPES DU PACTE MONDIAL	LES ENGAGEMENTS DU GROUPE SFR	NOS PRINCIPALES REALISATIONS
			• **RENFORCER LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**	▪ En 2016, les lignes mobiles OMEA Télécom émettrices de spam ont été détectées et traitées. **Lutte contre le « phishing »** Le phishing est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but d'usurper une identité ou d'accéder à un compte en banque ou de détourner de l'argent. La technique consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance — une administration ou une société que la victime connaît, comme une banque, une assurance, un FAI ou un opérateur de téléphonie, un fournisseur d'énergie etc. — afin de lui soutirer des renseignements personnels : mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc. C'est une forme d'attaque informatique à grande échelle qui utilise la participation individuelle des victimes qui se font piéger en communiquant ou saisissant sur un faux site des données personnelles utiles aux fraudeurs. Le dispositif pédagogique déployé par SFR en 2014 sur son site internet et ses forums pour sensibiliser ses clients au phishing est maintenu à jour, notamment la page d'assistance « Phishing : 12 gestes simples pour contrer les emails frauduleux », et enrichi régulièrement par de nouveaux exemples. SFR met également à disposition de ses clients un système et une équipe en charge de traiter les emails douteux. Au-delà, SFR est également un membre actif de l'association Signal-Spam regroupant des acteurs du public et du privé dans la lutte contre les mails indésirables. **SFR Sécurité** L'application SFR Sécurité permet une protection pour tous les équipements (PC, Mac, smartphone, tablette) contre toutes les menaces sur Internet (virus, vers, chevaux de Troie, malware en tous genres, mail ou sms de phishing, vol de données bancaires et personnelles…). L'application protège la vie privée et les données sensibles aux abonnées SFR ou non. **Protection de l'enfance** Soucieux de l'accès du jeune public à des contenus inadaptés, SFR Family est une suite complète d'applications pensée pour aider les enfants, des tout-petits aux plus grands, à profiter sereinement des écrans ; et les parents à définir simplement des règles et à les adapter rapidement aux besoins de leurs enfants. Cette application permet d'accompagner ses enfants au quotidien sur tous les équipements qu'ils utilisent : les leurs, mais aussi ceux des parents (ordinateurs PC ou Mac, smartphones et tablettes Android). http://www.sfr.fr/sfr-et-moi/vos-services-sfr/sfr-family/ Plusieurs dispositifs sont en place sur les offres TV : ▪ Signalétique / âge : la signalétique renseignée par les éditeurs dans le flux TV est affichée. Elle est précisée aux clients dans la brochure tarifaire. ▪ Contenus adultes : au-delà du fait que les contenus adultes soient signalés et verrouillés, ils ont également été isolés des autres contenus. C'est le cas du portail VOD dédié à l'adulte. Pour y accéder le client doit saisir son code parental. Aucun contenu adulte n'est diffusé sur ordinateur et tablette. SFR respecte les recommandations du CSA sur les horaires de diffusion des programmes linéaires adultes entre minuit et 5h du matin. En dehors de cette tranche horaire, le client n'accède pas au contenu, ou il ne s'agit pas de contenu adulte (seulement érotique). ▪ Signalétique moins de 3 ans : l'amendement CSA relatif à la protection des enfants de de moins de 3 ans est bien présenté sur la brochure tarifaire remise à tous les clients,

		PRINCIPES DU PACTE MONDIAL	LES ENGAGEMENTS DU GROUPE SFR	NOS PRINCIPALES REALISATIONS
				pour toute souscription et également disponible online. Par exemple, la chaîne Baby TV diffuse également elle-même sur son antenne ce message.
NORMES DU TRAVAIL	3	Les entreprises sont invitées à respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;	**PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET LA NEGOCIATION COLLECTIVE**	La promotion d'un dialogue social de qualité entre les partenaires sociaux et la Direction Générale est un élément important de la politique des Ressources Humaines. L'efficience de ce dialogue social est d'autant plus indispensable que l'entreprise a eu à piloter en 2016, comme en 2015, des projets stratégiques et organisationnels qu'il a fallu partager et accompagner au plan social. La promotion d'un dialogue social responsable implique de façon concrète la reconnaissance du fait syndical tant au niveau local qu'au niveau central. Pour les sujets impliquant la globalité de SFR Group, la Direction a développé les relations avec les acteurs des instances nationales (CE, CCE, Comité de Groupe) et avec les Organisations Syndicales Représentatives via les coordinateurs syndicaux du groupe et les Délégués Syndicaux Centraux de chaque entité. Cet engagement implique le respect de l'exercice des libertés syndicales et la prohibition de toutes formes de discriminations liées à l'exercice d'un mandat de représentant du personnel. Les réunions ordinaires et extraordinaires organisées avec les instances représentatives du personnel (Comité de groupe, CCE, CE, CHSCT ou DP) ainsi que les réunions de négociations collectives avec les organisations syndicales représentatives lors des commissions sociales ad hoc ; ont contribué à valoriser les enjeux stratégiques forts et structurants pour l'entreprise sur l'année 2016, notamment : • un accord relatif à la prévention des RPS dans le groupe dans un contexte sensible de gestion et d'accompagnement des collaborateurs dans les projets de transformation de l'entreprise ; • deux accords au titre du dialogue social destinés à définir les conditions du renouvellement et du fonctionnement du comité de Groupe aux bornes du nouveau Groupe, ainsi que les moyens dédiés aux Organisations Syndicales pour les négociations au niveau du Groupe ; • une série d'accords dits de « New Deal » permettant de piloter le process et le calendrier des évolutions importantes du groupe tant en terme d'organisation que d'effectifs, avec des garanties sociales fortes, pour permettre la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques de la Direction Générale ; • plusieurs accords concernant l'épargne salariale permettant d'associer le personnel aux résultats de l'entreprise au travers d'un accord d'intéressement de groupe et de bénéficier du PEG nouvellement mis en place au profit des sociétés du groupe qui ont toute adhéré au dispositif ; • une série d'accords relatifs à notre politique de rémunération variable pour les activités de nature commerciale ou assimilées.
	4	Les entreprises sont invitées à éliminer toutes les formes	**POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES**	**Clauses RSE dans les contrats conclus avec les fournisseurs :** Pour l'ensemble des terminaux fixes grand public (hors LTI et Completel), les engagements des fournisseurs se font désormais au niveau du Groupe Altice avec des « contrats d'adhérence » conclus avec chaque opérateur dont SFR (qui inclut désormais les terminaux fixes de Numericable). L'engagement RSE est international et prend la forme d'une annexe contractuelle

		PRINCIPES DU PACTE MONDIAL	LES ENGAGEMENTS DU GROUPE SFR	NOS PRINCIPALES REALISATIONS
	5	de travail forcé ou obligatoire; Ainsi que l'abolition effective du travail des enfants ;	**CODE D'ETHIQUE ET D'ENGAGEMENTS**	nommée « Corporate and Social Liability », attachée à chaque contrat de fourniture de terminaux fixes avec les fournisseurs du Groupe. **Éthique des affaires** En 2015, SFR Group a rédigé son nouveau code d'éthique et d'engagements, applicable à l'ensemble des filiales du groupe. Il figure sur le site institutionnel du groupe et il est également distribué à tout nouveau salarié. En effet, SFR Group est doté d'un ensemble de principes de comportement et d'action qui sont synthétisés et formalisés dans son Code d'éthique et d'engagements. Ces principes sont les suivants : ▪ respecter les lois et les règlements, qu'ils soient nationaux ou internationaux ; ▪ respecter la dignité et les droits de nos collaborateurs, clients, partenaires industriels et commerciaux, actionnaires, qu'il s'agisse des droits de la personne humaine, des droits de la propriété, que ces droits soient énoncés par des textes nationaux ou par des textes internationaux ; ▪ veiller à préserver l'environnement dans l'ensemble de nos activités ; ▪ éviter les situations de conflits d'intérêt personnel, qui seraient ou pourraient être contraires aux intérêts de la société ; ▪ protéger les informations concernant l'entreprise, ses clients, ses projets, ses offres, ses produits et gérer cette confidentialité conformément aux procédures internes de l'entreprise ; ▪ protéger les biens et les ressources de l'entreprise ; encourager toute initiative interne ou externe qui contribue à améliorer notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale et à tendre vers un développement durable de notre société. Ce Code s'inspire en effet de plusieurs références internationales, dont les principes sont partagés par SFR Group. Il s'agit de : ▪ la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ; ▪ la Convention Européenne des Droits de l'Homme ; ▪ différentes Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier les conventions 29, 105, 138 et 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective) ; ▪ les « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » ; ▪ la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant ; ▪ le Pacte Mondial des Nations Unies.

	6	L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.	• **ENCOURAGER LA DIVERSITE ET L'EGALITE DES CHANCES** • **AGIR EN FAVEUR DE L'EGALITE DES CHANCES ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS**	Pour comprendre ses clients, qui reflètent la diversité, et leur proposer des services qui leur ressemblent, il est essentiel pour SFR de penser diversité à l'intérieur de l'entreprise. Diversifier ses sources de recrutement, sensibiliser ses collaborateurs à la non-discrimination et agir en faveur de l'égalité des chances, constituent un engagement mais également une condition de succès. Cette politique volontariste en matière de diversité, que l'entreprise poursuit depuis sa création, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Signataire de la charte de la diversité en 2007 et de la charte de la parentalité en 2008, SFR a obtenu le Label Diversité en 2010 et son renouvellement en 2014. Le groupe SFR, dans son ensemble, a aujourd'hui pour ambition d'inscrire l'égalité des chances et la non-discrimination dans sa politique de ressources humaines. Agir en faveur de l'égalité des chances et contre les discriminations est un engagement fort que SFR poursuit depuis sa création. Enjeu sociétal et économique, s'engager pour la diversité permet de ressembler à ses clients, recruter les meilleurs candidats où qu'ils soient, garantir la mixité et la richesse des talents… Cet engagement passe notamment par une politique volontariste en matière de Ressources Humaines qui est axée sur deux impératifs : la non-discrimination et l'évaluation des seules compétences. Si le processus de recrutement est bien sûr concerné, les différents aspects de la vie dans l'entreprise le sont tout autant, et SFR relève le défi de l'égalité des chances et de la non-discrimination sur tous les plans qu'il s'agisse d'accès à la formation, de mobilité interne, de promotion ou de rémunération. Chaque candidat à l'embauche et chaque salarié en poste doit avoir l'assurance que son projet professionnel se construit en toute équité, quels que soient son origine, sa situation ou son handicap. Ainsi, pour garantir à tous un traitement équitable, dès 2010 dans le cadre du Label Diversité puis en 2015, dans le cadre de l'accord Groupe relatif à la prévention des risques psychosociaux, SFR a mis en place une alerte interne qui permet aux collaborateurs et aux candidats de faire connaître les éventuelles discriminations dont ils seraient victimes et d'être accompagnés en conséquence. Cette alerte interne est un élément clef du dispositif mis en place par SFR pour agir en faveur de l'égalité des chances et contre les discriminations. Par ailleurs, afin de diffuser dans l'ensemble de l'entreprise les valeurs liées à l'égalité des chances, et à la non-discrimination, SFR a mis en place depuis plusieurs années un important dispositif de formation à destination des collaborateurs, managers, RH et organisations syndicales. Ainsi chez SFR, toutes les parties prenantes de l'entreprise sont formées aux enjeux de la diversité et au rôle qu'elles doivent jouer pour garantir l'égalité des chances et la non-discrimination à toutes les étapes des processus de recrutement et de mobilité. Ainsi, chaque nouveau manager opérationnel, responsable et chargé de RH et IRP sont invités à une session de formation conçue à leur intention pour intégrer les fondamentaux de la non-discrimination et de la diversité dans leur pratique quotidienne. Ces formations contribuent à lutter contre les stéréotypes, les attitudes et propos discriminants, permettent de sensibiliser toutes les personnes impliquées dans les activités impactées par la politique diversité, et favorisent le développement d'une « culture de la diversité ».

	7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;	**NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE** • AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	La préservation de l'environnement est reconnue comme un sujet important pour l'économie numérique. Conscient de l'importance des enjeux environnementaux, le groupe souhaite promouvoir une attitude responsable et s'inscrire dans une démarche continue de diminution de ses impacts et d'accompagnement de ses clients. Il s'agit, non seulement de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), dans des secteurs aussi variés que ceux du bâtiment, de l'énergie et des services, de la mobilité, de la santé et du bien-être, de la sécurité, de l'éducation … mais aussi, d'être exemplaire dans leur mise en œuvre, en maîtrisant leurs impacts environnementaux dans un contexte d'explosion des usages et de transition énergétique. **OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET REDUIRE NOS ÉMISSIONS DE CO2** Les réseaux fixe, fibre et mobile, par leur étendue, concentrent à eux seuls 90% des consommations électriques du groupe. En cette période de transition énergétique, le groupe a fait de l'optimisation des consommations d'énergie une de ses priorités. Le SMé du groupe, certifié selon les exigences de la norme ISO 50 001, couvre les activités de déploiement, d'exploitation et de maintenance des sites réseaux des entités de SFR ainsi que les activités tertiaires, les activités d'exploitation et de maintenance du siège social et le transport des collaborateurs de SFR Business Solutions SAS. Sur la base du principe de l'amélioration continue et d'une politique volontaire, ce système intègre un suivi des consommations et un plan d'actions. On notera qu'en 2015, l'ensemble des activités du réseau de distribution de SFR a fait l'objet d'un audit énergétique afin d'identifier les leviers de réduction de consommation d'énergie et d'établir un plan d'actions pour les années futures. S'agissant des émissions de gaz à effet de serre de SFR, elles restent principalement dues aux consommations énergétiques des infrastructures techniques et tertiaires (80%). Les déplacements professionnels des collaborateurs, quant à eux, représentent près de 20% des émissions. **ENCOURAGER LA MOBILITÉ DURABLE** En ce qui concerne les flottes de véhicules des différentes entreprises du groupe, les émissions de CO2 moyen par kilomètre sont pris en compte dans le choix des modèles référencés afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre des déplacements. Cette action a permis de baisser les émissions théoriques moyennes pour la flotte de véhicules et d'atteindre un taux moyen de 106 g de CO2/km (hors LTI Telecom SAS et Futur Telecom SAS). Sur ce critère, la flotte de véhicules du groupe est plus performante que le parc de véhicules particuliers neufs vendus en France en 2015 dont le taux moyen des émissions de CO2 est de 111 g de CO2/km. Par ailleurs, le nombre de véhicules de service a été diminué grâce à la mise en place d'une flotte d'une cinquantaine de véhicules en auto-partage. De plus, un Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) couvre l'ensemble des collaborateurs du groupe basés sur le Campus de Saint-Denis.

	8	À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et	• MAITRISER LES CONSOMMATIONS DE MATIERES PREMIERES	**POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES** Dans la continuité des années précédentes, le déploiement de la dématérialisation des factures se poursuit aussi bien pour les clients grand public que pour les clients professionnels et entreprises. Le déploiement sur la majeure partie du réseau de distribution de terminaux pour la dématérialisation permet de dématérialiser les contrats mobiles et les contrats fixes ainsi que leurs pièces justificatives. **OPTIMISER L'UTILISATION DU PAPIER** Les consommations de papier liées aussi bien à la documentation commerciale qu'à la facturation et la relation client connaissent une diminution tendancielle. Le groupe privilégie par ailleurs l'utilisation de supports respectueux de l'environnement de type PEFC ou FSC. Le tri sélectif, déjà en œuvre sur la majeure partie des grands sites tertiaires, suit un plan de déploiement sur l'ensemble du parc. Il a permis de collecter près de 190 tonnes de papier et cartons en 2015. **RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU** L'installation de réducteurs de pression, de chasses d'eau double commandes, la sensibilisation des collaborateurs dans le cadre de campagnes de communication interne, et un suivi permettent de maitriser les consommations d'eau et, en cas de fuite accidentelle par exemple, d'agir rapidement.

	9	À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.		**AUGMENTER LA COLLECTE DES TELEPHONES MOBILES ET DES BOX USAGES** Pour diminuer les impacts des activités du groupe sur l'environnement, des systèmes de gestion des déchets adaptés sont mis en place. Les filiales du groupe concernées par la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sont adhérentes aux éco-organismes agréés suivants : • Ecofolio, collecte et recyclage des papiers ; • Eco-systèmes, collecte, dépollution et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie (DEEE) ; • Eco-emballage, tri et de recyclage des emballages ; • Screlec et Corepile, collecte et recyclage des piles, batteries et accumulateurs. Au-delà de la démarche de collecte des mobiles usagés, qui a été initiée il y a plus d'une dizaine d'années, l'offre de reprise de SFR séduit de plus en plus de clients, puisque les collectes en points de vente connaissent des augmentations constantes. Au total, depuis le lancement du dispositif en 2003, plus de 2 millions de mobiles ont ainsi pu être collectés en points de vente. Pour mémoire, le dispositif incitatif mis en place permet de : • Rétribuer le client : si le mobile rapporté en espace SFR a encore de la valeur, il est échangé contre un bon d'achat du montant de la valeur du mobile, qui est fonction du modèle, de son état et de son ancienneté. Le bon d'achat est valable le jour même dans l'espace SFR concerné, sur l'ensemble des produits et accessoires. Une offre de reprise est aussi proposée sur sfr.fr. • Encourager le réemploi des anciens mobiles : lorsqu'ils sont réutilisables, les mobiles collectés sont reconditionnés soit par des prestataires, pour être revendus en France ou dans des pays où la téléphonie mobile peut être un accélérateur de développement ; soit par les Ateliers du Bocage pour rentrer dans le réseau d'économie solidaire d'Emmaüs France. Les prestataires sont signataires de la Charte sur le Réemploi des Téléphones Mobiles, établie en partenariat avec l'éco-organisme Eco-Systèmes, agréé par l'Etat. Dans le cas contraire, les téléphones mobiles et leurs accessoires sont recyclés dans le respect de l'environnement par des organismes agréés et spécialisés.

ENVIRONNEMENT				**GÉRER LA FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DES RÉSEAUX** Au sein du groupe, les équipements télécoms et informatiques en fin de vie, quand ils ne peuvent pas être réutilisés dans le cadre de nouveaux projets de déploiement d'équipements techniques, sont collectés et traités dans le respect de la réglementation, par des filières spécialisées et avec l'assurance de leur traçabilité. **INTEGRATION PAYSAGERE DES ANTENNES-RELAIS** Conformément aux principes définis dans la politique d'intégration paysagère commune à toute la profession, le groupe recherche, dans la mesure du possible, la solution d'intégration paysagère la plus adaptée à la qualité architecturale et esthétique de l'environnement local. En 2015, 100% des nouvelles antennes-relais SFR en métropole ont pu ainsi être intégrées à leur environnement, sans compter les efforts menés pour mieux intégrer des antennes déjà déployées lors de leur mise à niveau en 4G par exemple. Bien qu'une attention particulière soit portée à l'intégration paysagère des antennes-relais sur l'île de la Réunion, pour des raisons de topographie, les règles d'intégration définies ne peuvent pas être totalement appliquées. De ce fait, seules 66% des nouvelles antennes-relais sur l'île de la Réunion ont pu ainsi être intégrées à leur environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	**GARANTIR L'ETHIQUE DES AFFAIRES** Les actions engagées pour prévenir la corruption	SFR Group est membre du Pacte Mondial depuis plusieurs années et à ce titre communique sur sa démarche de progrès chaque année. En 2016, SFR Group a travaillé à l'élaboration en complément d'un code de conduite ainsi qu'à une cartographie des risques qui seront mis en place dans le cadre du plan anti-corruption (loi Sapin II) à fin juin 2017.

METHODOLOGIE

Les engagements et les actions de SFR en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, sont présentés dans 2 documents accessibles à tous sur notre site institutionnel :

- **Le rapport de données extra-financières, publié en avril 2017, qui détaille les principales réalisations et les progrès.**
- **Le code d'éthique et d'engagements qui regroupe l'ensemble de nos engagements vis-à-vis de nos publics et de l'environnement.**

Ce document de communication sur le progrès renvoie vers les contenus directement relatifs aux 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial.